

INFORMATIONS SUR LA REOUVERTURE DES DECHETERIES DE LA CCHC

Réouverture des déchèteries aux particuliers et aux professionnels à partir du lundi 11 mai 2020, uniquement sur rendez-vous.

Jours et horaires d'ouverture

- Avoriaz : du lundi au vendredi, de 14h à 18h.
- Morzine : du lundi au samedi, de 7h à 12h et de 13h à 18h.
- Les Gets : du lundi au samedi, de 8h30 à 14h30.
- Le Biot : du mardi au vendredi, de 13h30 à 17h30 et le samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Vailly : le mardi et le samedi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et le jeudi, de 8h à 12h.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Modalités d'accès pour les particuliers et pour les professionnels

La situation actuelle impose des mesures de fonctionnement adaptées à la crise sanitaire, afin d'une part de protéger les agents et les usagers et d'autre part de réguler le flux des usagers.

- La prise de rendez-vous préalable est donc obligatoire.

Elle se fait sur notre site Internet : www.cc-hautchablais.fr

Il sera demandé de fournir, lors de la demande, le numéro de la carte ainsi que les déchets à déposer notamment afin d'anticiper les rotations de bennes. Les gardiens pourront refuser certains déchets si les contenants sont pleins.

- Dépôts limités à 2 m³ par rendez-vous, afin de permettre à tous les usagers de jeter leurs déchets.
- Un seul rendez-vous par usager pour deux semaines sur l'ensemble de nos 5 déchèteries.

Les consignes à respecter dans les déchèteries

- Le port du masque et de gants est vivement recommandé.
- Pas de contact avec les gardiens et les autres usagers.
- Respect d'une distance d'au moins un mètre entre toute personne.
- Les agents veilleront au respect des consignes.
- Ils ne pourront pas aider lors des opérations de déchargement.
- Les usagers ne pourront pas utiliser les outils des gardiens.
- Les déchets devront être préalablement triés pour limiter le temps de présence sur site qui ne pourra excéder 15 minutes.
- Pour Avoriaz, les Gets et Vailly : limitation à 2 véhicules sur les quais de déchargement.
- Pour Morzine et le Biot : limitation à 3 véhicules sur les quais de déchargement.
- Chaque véhicule devra se présenter avec deux personnes maximum.

Ces dispositions sont valables jusqu'au 31 mai 2020, dans un premier temps. En fonction de l'évolution de la situation, nous adapterons les modalités d'accès aux déchèteries intercommunales.

A noter : pour les usagers (particuliers et professionnels) qui ne possèdent pas de carte d'accès, ils peuvent consulter notre site Internet pour effectuer leur demande.